



Communiqué de presse

Une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelle : une urgence sociale !

Chaque jour, des femmes et des enfants sont victimes de violences sexistes et sexuelles. Chaque jour, des vies sont brisées.

Chaque jour, l'impuissance de l'action publique, le manque de moyen et l'absence de volonté politique laissent des victimes sans protection et sans justice.

Face à ce fléau systémique, l'heure n'est plus aux bricolages, aux dispositifs fragmentés ou aux ajustements à la marge, mais nécessite une réponse systémique et ambitieuse. Elle doit articuler prévention, protection, accompagnement, réparation et sanction. C'est pourquoi la FSU exige que la France se dote enfin de la loi cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants - portée par plus 150 associations, ONG et syndicats et signée par plus d'une centaine de parlementaires.

Cette exigence implique une rupture claire avec les politiques d'austérité qui affaiblissent méthodiquement les services publics car les agentes et agents, qui les tiennent à bout de bras, sont en première ligne dans ce combat.

L'École joue un rôle crucial dans la prévention. La généralisation effective de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVAR/S) constitue un levier majeur pour lutter contre les stéréotypes sexistes, promouvoir l'égalité et faire connaître leurs droits aux enfants. Elle permet aussi aux personnels d'écouter et d'identifier les élèves victimes de violences sexuelles. Cette ambition ne peut devenir réalité sans moyens. La FSU exige une formation de tous personnels afin de renforcer leur capacité à repérer les élèves victimes et à les orienter vers des professionnels qualifiés. Pour que chaque établissement dispose d'une équipe pluriprofessionnelle complète, la FSU demande la création massive de postes d'assistant.es de service social, psychologues et infirmier.es de l'Éducation Nationale. La FSU demande la création d'un service social dans le premier degré, permettant la mise en place rapide d'un accompagnement adapté. Ainsi, des professionnel.les pourront recueillir la parole des enfants, accompagner les familles dans leurs démarches et apporter un soutien aux enfants tout au long de leur scolarité.

La FSU exige du ministère de l'Éducation nationale qu'il engage un plan ambitieux de formation de tous les personnels et qu'il flèche véritablement des moyens financiers sur cette question. Les personnels de la petite enfance alertent elles et eux aussi depuis des années sur le manque de moyens, les postes vacants, l'épuisement des équipes et l'insuffisance des prises en charge. Comment prétendre protéger les enfants victimes lorsque les services et les structures sont exsangues ? Là encore, le ministre de la Fonction publique, ainsi que tous les ministères de tutelle, ont la responsabilité politique de stopper leur politique d'économie pour engager un véritable plan financé de protection de l'enfance.

La situation est tout aussi alarmante du côté de la chaîne judiciaire et policière. Alors que les violences faites aux femmes et enfants demeurent massives, près de 94 % des

plaintes déposées par les femmes et 70 % de celles déposées pour violences sexuelles faites aux enfants sont classées sans suite. Derrière ce chiffre ce sont des milliers de victimes qui reçoivent le message que leur parole ne compte pas et que les auteurs peuvent continuer à agir dans l'impunité. L'urgence est aussi un plan de recrutement massif adossé à une formation solide sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) chez les magistrat.es - la France en compte 2,3 fois moins que la moyenne européenne.

La FSU dénonce aussi fortement le manque de moyens et de volonté politique pour éradiquer les VSS au travail (VSST). Les négociations en cours pour un 3eme accord égalité femmes/hommes à la fonction publique en sont une illustration désolante : pas de budget, pas de mesure contraignante et des piétinements sur le volet VSST et violences intrafamiliales (VIF). La FSU rappelle son exigence d'abrogation de la journée de carence pour toutes les victimes de VIF et de VSST et la garantie de 12 à 14 jours d'ASA pour les démarches sociale de santé et juridique inhérentes à ces violences.

La FSU demande également la relance pleine et entière de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) et la mise en œuvre effective de ses 82 préconisations. Les travaux de la CIIVISE ont permis de rendre visible l'ampleur des violences subies par les enfants et d'identifier les mesures nécessaires pour mieux les protéger. Il est inacceptable que ces recommandations aient été balayées alors même que l'urgence est reconnue par toutes et tous.

Internet est aussi devenu un terrain de chasse pour les agresseurs et de diffusion des violences masculines, misogynes et sexuelles. Des plateformes hébergent ou laissent prospérer des contenus dans lesquels des hommes s'échangent des conseils pour violer des femmes, piéger des adolescentes ou exploiter sexuellement des enfants. La FSU dénonce l'inaction coupable du gouvernement qui refuse de contrôler et d'interdire les plateformes, de retirer les contenus et de poursuivre les auteurs.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité. Elles sont le produit de notre société patriarcale, d'un continuum des violences et de rapports de domination et d'exploitation. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de les combattre pour les éradiquer.

La FSU appelle le gouvernement à sortir de la logique du bricolage permanent et à se doter d'une loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants et les 3 milliards nécessaires pour la financer : la protection des femmes et des enfants doit devenir une priorité nationale dotée des moyens nécessaires et inscrite dans la durée.

La FSU appelle à participer les lundis aux mobilisations initiées par la Fondation des femmes et ses 150 partenaires et à faire du samedi 4 juillet un temps forts de notre détermination syndicale et féministe.

Bagnole, le 12 juin 2026

